Votre enfant peut-il bénéficier d'une carte de transport scolaire ?

- L'enfant transporté doit être scolarisé dans un cycle primaire ou secondaire ;
- Il doit être domicilié sur le territoire de Roannais Agglomération (voir règlement de transport scolaire pour les cas particuliers)
- Il doit fréquenter :

  - L'école maternelle ou primaire de sa commune, ou l'école la plus proche de son domicile,
  - Un collège ou un lycée respectant la carte de sectorisation des transports scolaires.

Où envoyer votre demande de carte de transport scolaire ? (demande papier)

SCHOOLY
Point City
50 rue Jean Jaurès
42 300 ROANNE

schooly
Le service d'inscription aux transports scolaires de Roannais Agglomération

aggloroanne.fr

Quel est le montant de la carte ?

- **Le tarif s'élève à 110€** pour l'utilisation des lignes spéciales scolaires ou lignes régulières uniquement à raison d'1 Aller/Retour par jour scolaire.
- **Le tarif s'élève à 210€** pour l'utilisation des lignes scolaires et du réseau STAR ou d'un réseau partenaire.
- Le tarif pour la première acquisition de la carte OùRA est à 5 €.
- Pour les familles disposant de faibles ressources, une tarification solidaire, SESAM, est accessible sous conditions de ressources.

Ces tarifs seront majorés de 30€ pour toutes les demandes effectuées hors délais quel que soit le tarif dû initialement.

Comment s'effectue le réglement ?

- En ligne, par carte bancaire sur le site Internet de la Star **www.bus-star.com** : en 1 fois au moment de l'inscription ou en 3 fois : au moment de l'inscription, au 10 janvier 2020 et au 10 avril 2020. Les montants dus à chaque prélèvement sont précisés sur le site Internet de la Star.
- Par courrier ou à l'agence commerciale de la Star, le Point City :

  - Par chèque à l'ordre de la Régie des Transports en joignant un seul chèque du montant total du tarif payé pour l'élève au moment de l'inscription,
  - En espèces au moment de l'inscription **au guichet uniquement**. Le représentant légal de l'élève doit joindre l'appoint dans une enveloppe fermée portant les noms et prénoms du représentant légal et de l'élève.

Pour tout renseignement, nous contacter

- Par mail : **schooly@bus-star.com**
- Par téléphone : 04 77 727 727

roannais AGGLOMERATION
communauté d'avenirs

Année scolaire
2019-2020

Le transport scolaire

Comment ça marche ?

Demande de carte de transport, tarifs, infos pratiques

Roannais Agglomération et le transport scolaire

Le service transport a en charge l'organisation du transport scolaire des élèves sur tout le territoire de la communauté d'agglomération à l'exception des élèves handicapés, pris en charge par le Département de la Loire.

- Les 40 communes de Roannais Agglomération comptent environ 21 000 élèves de plus de 2 ans scolarisés, dont 12 000 élèves scolarisés dans leur commune de résidence et 8 500 scolarisés dans une autre commune que leur commune de résidence, y compris hors du périmètre de la Communauté d'Agglomération.
- Les élèves sont scolarisés dans 78 établissements maternels, élémentaires et primaires ainsi que dans 20 établissements secondaires.
- En plus de l'offre des lignes régulières STAR, 24 lignes spécialement dédiées au transport scolaire relient les communes à leur établissement de secteur.

À SAVOIR

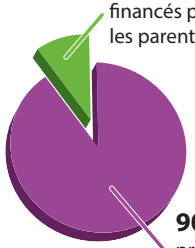

Le coût du transport scolaire pour Roannais Agglomération représente **1 000 € par élève et par an**

Comment obtenir la carte de transport scolaire ?

Toutes les démarches d'inscription ou de réinscription au transport scolaire se feront sur le site internet de la STAR sauf cas particuliers (tarification solidaire, garde alternée, …).

www.bus-star.com

Les démarches sont à effectuer **entre le 3 juin et le 31 juillet 2019**, date de clôture des inscriptions.

Après examen de la demande et accord, vous recevrez par courrier à partir du 20 août le titre de transport de votre enfant.

- **Si votre enfant emprunte une ligne STAR**, vous recevrez une carte OùRA qui devra être conservée par votre enfant pendant 5 ans :

- **Si votre enfant emprunte des lignes spéciales scolaires**, vous recevrez une carte de ce type :

- **Si votre enfant emprunte à la fois une ligne spéciale scolaire et une ligne STAR**, vous recevrez les deux cartes et l'élève devra avoir les deux cartes avec lui.

+